

DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme d'État non professionnel nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs. C'est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Depuis mars 2021, la Municipalité accompagne financièrement des jeunes par la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation du BAFA, d'un montant de 200 €.

Pour prétendre à cette aide, vous devez remplir les conditions suivantes :

- ✦ avoir entre 16 et 25 ans inclus ;
- ✦ résider sur la commune depuis au moins 2 années ;
- ✦ rédiger une lettre motivée.

Le versement est conditionné à la production de l'attestation d'inscription au stage d'approfondissement. Après étude des dossiers, le Maire décidera d'attribuer ou non cette aide en fonction des éléments précités. Cette aide est ponctuelle, exceptionnelle, individuelle, annuelle et non renouvelable. Elle peut toutefois se cumuler à des aides issues d'autres organismes.

LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

Si le demandeur est mineur, coordonnées du représentant légal

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

Pièces à fournir

- ✦ Formulaire de demande complété ;
- ✦ Lettre motivée du demandeur ;
- ✦ Justificatif de domicile . ;
- ✦ Attestation de stage d'approfondissement ;
- ✦ Relevé d'identité bancaire.